

L'essentiel du document de gestion des «Pelouses de la Côte de Beaune»

2024 - 2033



Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à **préserver la biodiversité bourguignonne**.

Ainsi, le Conservatoire de Bourgogne se donne pour missions :

- De **protéger les sites naturels** au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des **études** et des **travaux de gestion des milieux naturels** en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

En décembre 2013, l'État et la Région ont agréé le Conservatoire de Bourgogne au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

- De **porter des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu** sur l'ensemble de la région et en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'**accompagner les collectivités territoriales** dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De **faire découvrir les espaces naturels remarquables** et de **sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature**.

Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire de Bourgogne gère **plus de 200 sites**, soit **environ 6 400 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de **parcelles soit acquises, soit appartenant à des privés ou collectivités** et dont la gestion lui a été confiée via des conventions de partenariat. Les milieux naturels concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides, pelouses sèches calcicoles, etc.

L'ensemble de ces sites constitue des **milieux naturels jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites bénéficient d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels ou sont rattachés au réseau européen Natura 2000.

Enfin, le Conservatoire de Bourgogne est **gestionnaire de trois des quatre réserves naturelles nationales de Bourgogne et d'une réserve naturelle régionale**.



Le site classé du Mont Rome vu depuis Dracy-lès-Couches
O. Girard - CEN Bourgogne

Pour gérer ses sites, le Conservatoire établit des « documents de gestion »

Tous les sites protégés et gérés par le Conservatoire de Bourgogne sont amenés à être dotés d'un **document de gestion**, validé par son Conseil scientifique et technique.

Ce document cadre le travail à réaliser pour assurer la préservation du patrimoine naturel et la cohérence de la gestion des sites, et ce, dans l'espace et dans le temps. Au regard du diagnostic réalisé pour chaque site, il se décline en **objectifs** et en **opérations à mettre en œuvre en concertation avec les nombreux partenaires locaux** afin de concilier au mieux préservation du patrimoine naturel et activités humaines. Il est en outre un outil permettant de **mobiliser les fonds publics** en faveur de la biodiversité.

Le document de gestion d'un site donné est **évalué et renouvelé tous les 10 ans** pour ajuster les orientations en fonction de l'évolution du site.

Très technique, un document de gestion peut être difficile à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire de Bourgogne conçoit des « **documents de gestion synthétiques** » pour présenter **l'essentiel des informations à connaître pour des sites donnés**.

Des Entités cohérentes de gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entités cohérentes de gestion (ECG)** et font l'objet d'un seul et même document de gestion.

Présentation de l'Entité cohérente de gestion « Pelouses de la Côte de Beaune »

Les sites de l'Entité cohérente de gestion « Pelouses de la Côte de Beaune » abritent essentiellement des pelouses calcaires, hormis ceux de Combe Renaud et Gremeau, dominés par des milieux forestiers.

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires, milieux emblématiques de la Bourgogne et véritables « cœurs de biodiversité », sont aujourd'hui fortement menacées de disparition. C'est pourquoi le Conservatoire de Bourgogne s'attache à les préserver sur ce territoire en poursuivant, dans le cadre de ce deuxième document de gestion, les actions qu'il mène depuis plus de 30 ans.



Contexte général

- **Nombre de sites** : 9 dont 2 sites en délégation de gestion, 2 en propriété du Conservatoire, 1 en bail emphytéotique* et 4 mixtes (convention et/ou propriété et/ou bail emphytéotique)

- **Surface** : 398,83 ha (79% en Côte-d'Or)

- **Communes concernées** :

En Côte-d'Or : Baubigny, Cormot-Vauchignon, La Rochepot, Meloisey, Nantoux, Pommard, Saint-Romain, Santenay

En Saône-et-Loire : Dezize-lès-Maranges, Saint-Sernin-du-Plain

- **Zonages environnementaux et de protection** :

- 4 ZNIEFF de type 1*

- 2 sites Natura 2000

- n° FR2600973 « Les habitats naturels de l'Arrière-Côte de Beaune » désigné au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore »

- n° FR2612001 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune » désigné au titre de la Directive européenne « Oiseaux »

- 3 sites classés*, 1 site inscrit*

- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope

- **Géologie** : calcaires durs du Jurassique moyen et supérieur

- **Topographie** : sites de plaine mais en majorité sur des monts aux pentes assez fortes (deux sites surplombant des falaises)

- **Climat** : climat océanique dégradé marqué par des influences méridionales

- **Milieux naturels présents** : pelouses calcaires (40%), fourrés (17%), plantations de résineux (27%), forêts de feuillus (10%), autres habitats (6%)

Contexte socio-économique et culturel

ACTIVITÉS HUMAINES :

- **Agriculture** : dominée par la vigne, pratique de l'élevage présente sur sept sites et déprise agricole marquée localement générant des problèmes d'embroussaillage

- **Sylviculture** : exploitation forestière réduite (affouage principalement) mais présence d'importantes plantations de résineux

- **Sports et loisirs de pleine nature** :

randonnée, VTT, vol libre, escalade, chasse, loisirs motorisés, engendrant de la surfréquentation et quelques conflits d'usage sur certains sites

ARCHÉOLOGIE ET PETIT PATRIMOINE BÂTI :

présence de caveaux funéraires et dolmens et de nombreux témoignages des activités pastorales et viticoles (cadoles et murets en pierre sèche)

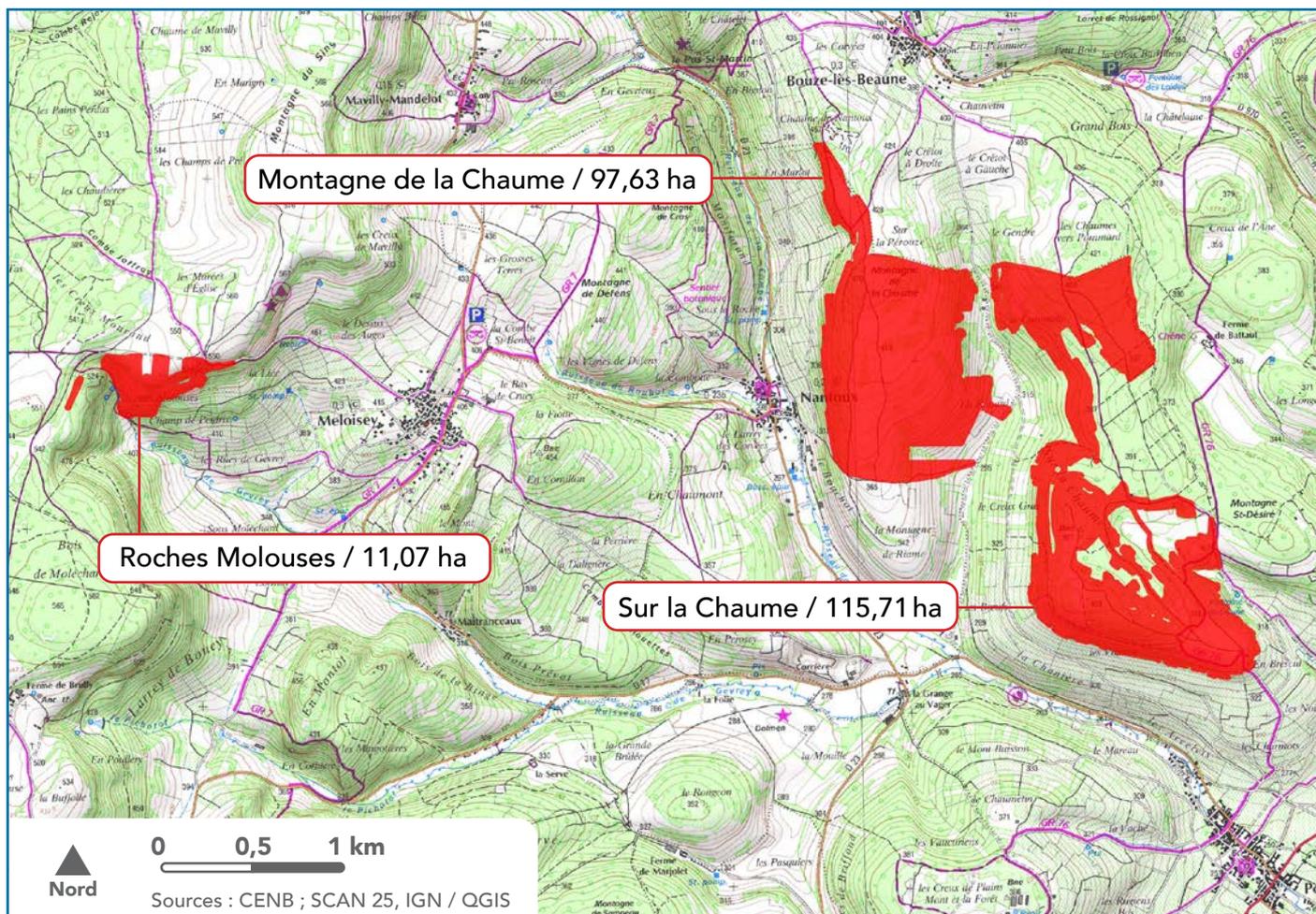
* **Bail emphytéotique** : bail immobilier de très longue durée (supérieur à 18 ans)

* **ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) de type 1** : secteur de petite superficie présentant un grand intérêt biologique ou écologique

* **Site classé / site inscrit** : site ou monument de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation. La différence entre « classé » et « inscrit » tient au niveau de protection, le classement étant le niveau le plus élevé.

Localisation des sites de l'ECG

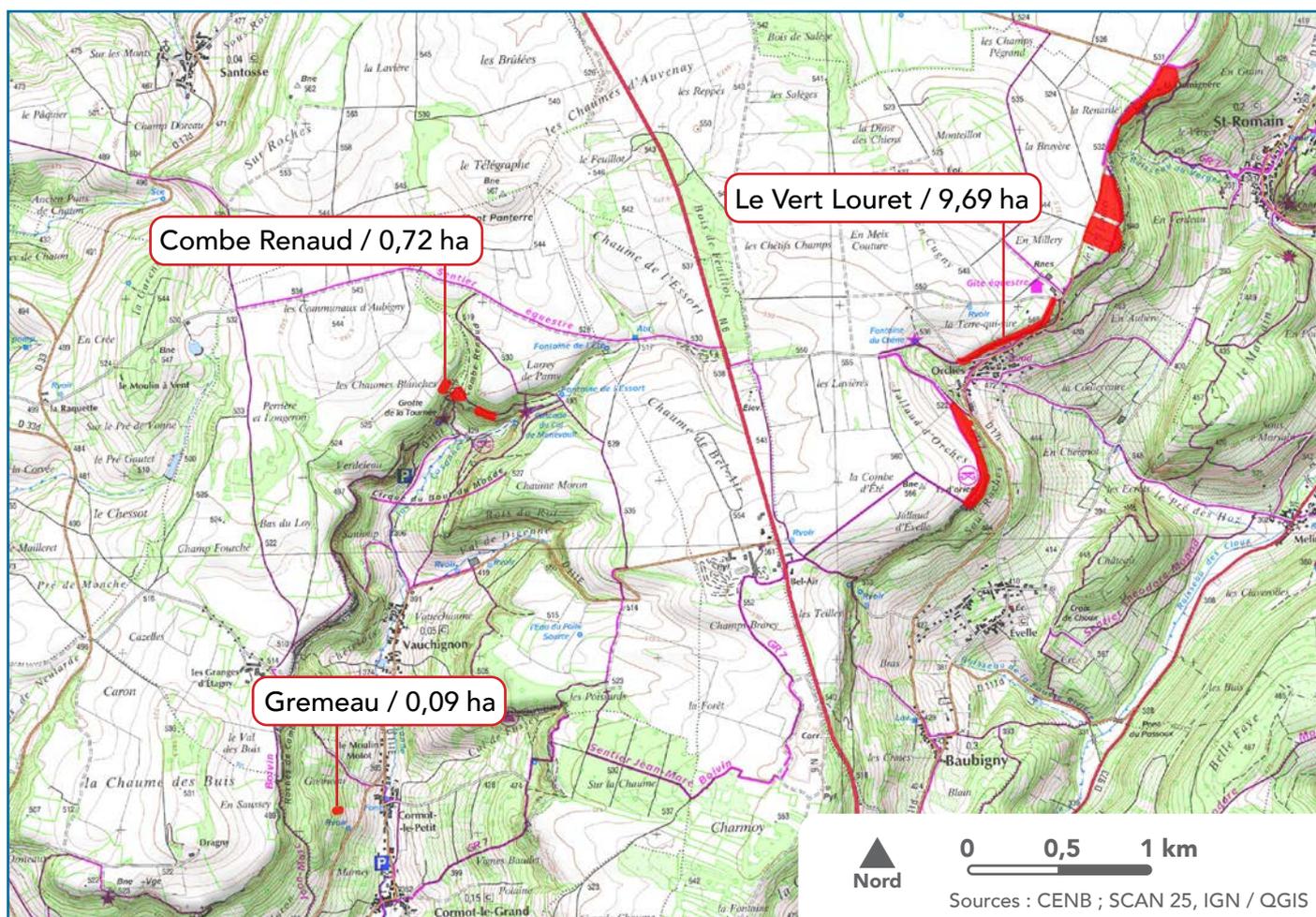
Zone nord



Lapiaz (formation géologique à la surface des roches calcaires suite à la dissolution de la roche par le ruissellement de l'eau de pluie) sur la Montagne de la Chaume à Nantoux
A. Arduin - CEN Bourgogne

Localisation des sites de l'ECG

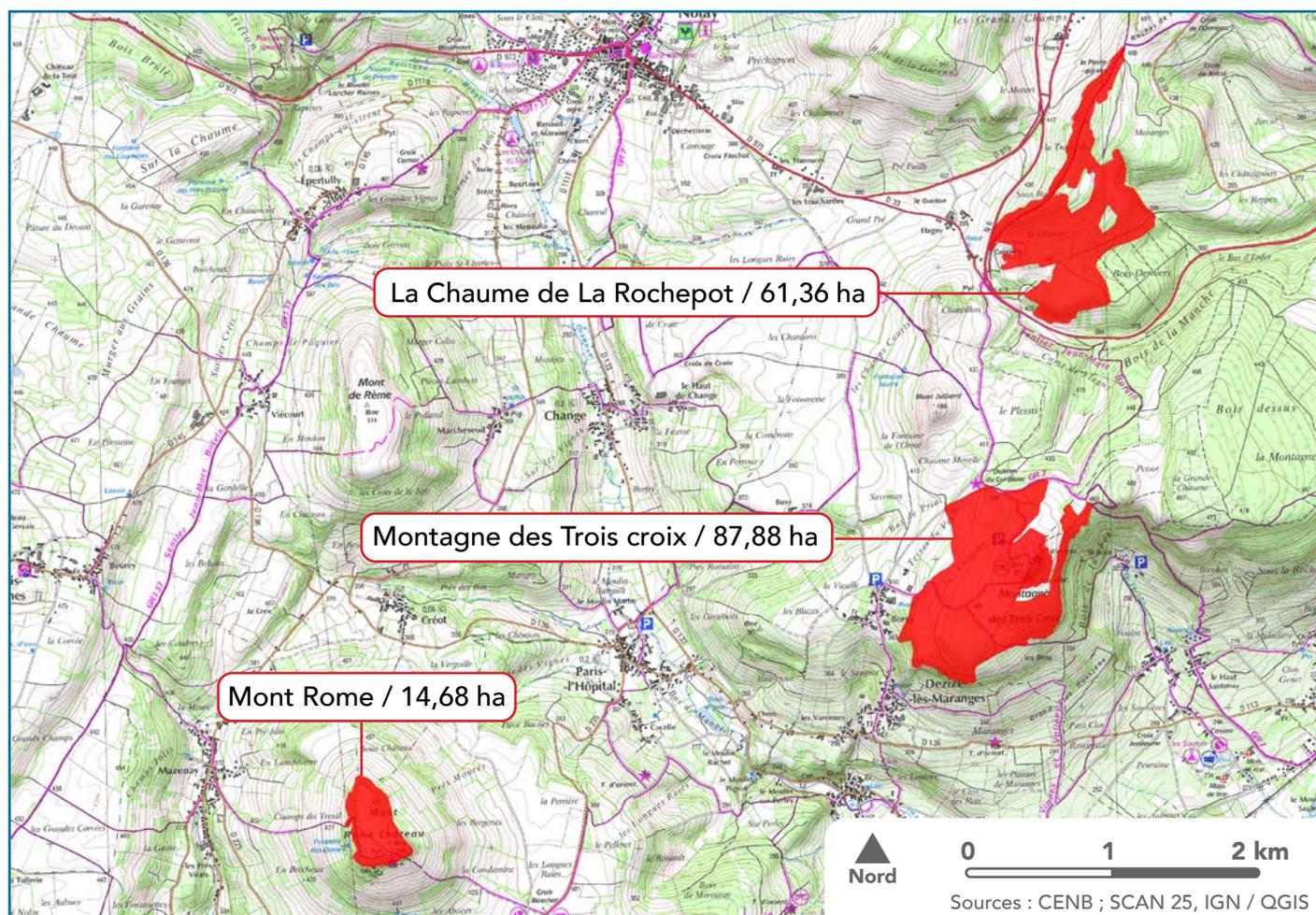
Zone médiane



Falaises et pelouses du Vert Louret
G. Aubert - CEN Bourgogne

Localisation des sites de l'ECG

Zone sud



Le site classé de la Montagne des Trois croix
G. Doucet - CEN Bourgogne

Un patrimoine naturel à préserver

Des milieux naturels diversifiés et patrimoniaux

L'Entité cohérente de gestion «Pelouses de la Côte de Beaune» abrite différents types de milieux naturels organisés en mosaïque et tous caractéristiques du substrat calcaire. La plupart d'entre eux sont remarquables et sont d'ailleurs reconnus d'intérêt régional, voire même européen pour certains.

• Les milieux rocheux

Ils sont représentés par des **falaises calcaires** et localement par des **dalles calcaires** ou encore des **éboulis**, formés en bas des pentes rocheuses par l'accumulation des fragments de roches détachés sous l'effet de l'érosion.



• Les pelouses calcaires

Ces formations végétales rases, composées de **plantes herbacées vivaces adaptées aux sols calcaires peu épais et secs**, varient selon les secteurs en fonction du sol, du relief et du contexte climatique.

Ainsi, sur les **bords de falaises**, les **sommets des monts** ou encore les **ressauts rocheux**, où le sol est quasiment absent et la végétation très clairsemée, se trouvent les **pelouses pionnières** et les **pelouses très sèches**.

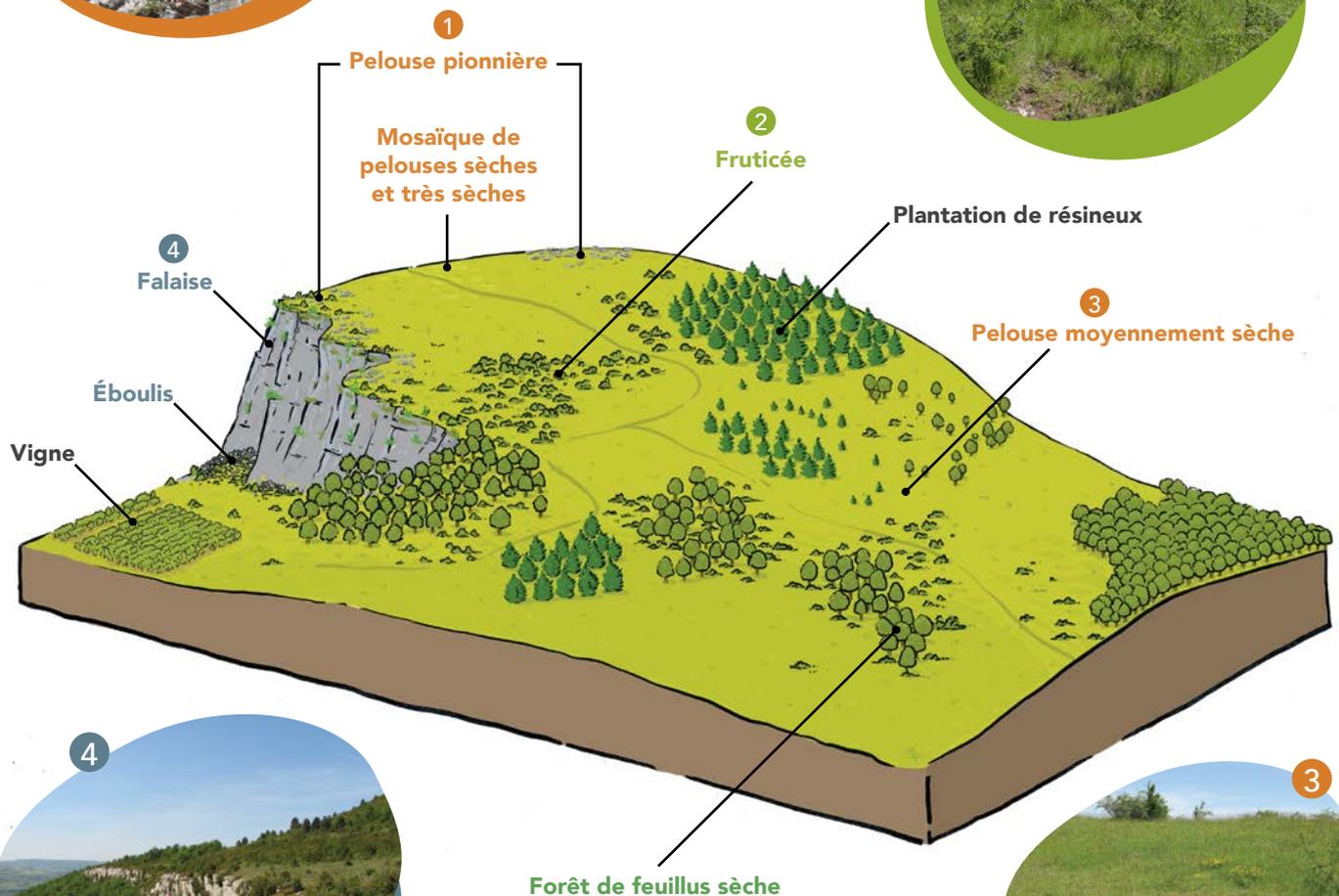
Sur les **pent**es, mais aussi sur le **plateau**, où le sol est plus épais et la végétation plus dense et plus haute, se développent les **pelouses moyennement sèches**.

• Les fruticées

Ces **fourrés d'arbustes et d'arbrisseaux** constituent des milieux de transition entre les pelouses et les forêts. Prunelliers, aubépines, buis et genévriers les caractérisent.

• Les forêts de feuillus

Essentiellement composées de **Chênes pubescents**, elles sont minoritaires, 80% des boisements présents au sein de l'Entité cohérente de gestion étant des plantations de résineux.



Une flore aux influences méditerranéennes et montagnardes

Le relief contrasté (falaise, versant exposé au nord et versant exposé au sud), conjugué aux influences climatiques méridionales, permet d'offrir des conditions propices pour l'installation d'espèces méditerranéennes mais aussi, plus surprenant encore, d'espèces plutôt montagnardes.

- Parmi les **plantes à affinité méditerranéenne**, beaucoup sont liées aux **pelouses pionnières ou très sèches** des bords de falaises et des sols peu épais. Ce sont par exemple le **Liseron des monts Cantabriques** et le **Lin de Léo**, deux espèces protégées au niveau régional, ou encore le **Plantain toujours vert**, extrêmement rare en Bourgogne.



Plantain toujours vert
A. Ardouin - CEN Bourgogne



Liseron des monts Cantabriques
C. Forest - CEN Bourgogne



Lin de Léo
A. Ardouin - CEN Bourgogne



Minuartie à rostre
A. Ardouin - CEN Bourgogne

- En **lisières forestières** et dans les **fruticées** les plus chaudes, il n'est pas rare de rencontrer l'**Érable de Montpellier**. Ce petit arbre atteint ici la limite nord de son aire de répartition, c'est-à-dire qu'il ne se trouve pas plus au nord en France. Il est protégé en Bourgogne.



Érable de Montpellier
G. Doucet - CEN Bourgogne

- Parmi les **plantes montagnardes**, plusieurs sont également liées aux **pelouses pionnières et les plus sèches**. L'**Anthyllide des montagnes***, protégée en Bourgogne, fleurit de rose les vires rocheuses d'avril à juillet. La **Minuartie à rostre** ou le **Pâturin de Baden**, espèces plus discrètes, extrêmement rares en Bourgogne, poussent sur les **affleurements rocheux** au sein des pelouses, voire même dans les **falaises**.

Une faune adaptée aux conditions sèches

Les reptiles



Vipère aspic
A. Ardouin - CEN Bourgogne

Les milieux secs et chauds sont des zones privilégiées pour les reptiles comme le **Lézard vert occidental**, le **Lézard des murailles**, la **Couleuvre verte et jaune**, la **Couleuvre d'Esculape** et la **Vipère aspic**, tous protégés en France.

Les oiseaux



Engoulevent d'Europe
S. Desbrosses

Plusieurs oiseaux patrimoniaux utilisent la mosaïque des pelouses, falaises et fruticées pour tout ou partie de leur cycle de vie. **Alouette lulu** et **Pie-grièche écorcheur*** privilégient les pelouses sèches piquetées d'arbustes. Le **Faucon pèlerin** fréquente les falaises. L'**Cedicnème criard** et l'**Engoulevent d'Europe** recherchent les milieux ouverts en limite de vignes. Le **Circaète Jean-le-Blanc** peut parfois être observé en chasse au-dessus des monts.

Les insectes



Azuré du thym
C. Foutel - CEN Bourgogne

La diversité des milieux naturels présents allant des pelouses pionnières aux lisières des forêts sèches est particulièrement favorable à l'installation de bon nombre d'insectes et notamment de papillons. Parmi eux, citons par exemple le **Damier de la Succise**, protégé au niveau national, l'**Agreste*** et l'**Azuré du thym**, considérés comme en danger en Bourgogne.

* Photographies en couverture du document

Les enjeux identifiés suite au diagnostic des sites

Des enjeux de conservation liés à des menaces potentielles ou avérées	
Patrimoine naturel à préserver	Menaces et atteintes
Pelouses calcaires et milieux naturels associés	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon et enrichissement • Mise en culture
Boisements	Exploitation forestière

Au sein de l'Entité cohérente de gestion, seules les pelouses calcaires des sites du Mont Rome, du Vert Louret et de La Chaume à La Rochepot ont un bon état de conservation. Les autres entités de pelouses calcaires présentent un état de conservation jugé moyen voire mauvais pour les sites de Roches Molouses à Meloisey et Sur la chaume à Pommard. La gestion pratiquée jusqu'à maintenant a permis de restaurer certains sites mais il reste encore des travaux à réaliser pour obtenir un état de conservation satisfaisant sur l'ensemble des pelouses calcaires des sites concernés.



Des enjeux de connaissance	
Facteurs-clés de connaissance à améliorer	Justifications
Connaissance claire et précise du patrimoine naturel des sites : <ul style="list-style-type: none"> - Flore patrimoniale - Papillons de jour - Criquets, sauterelles et autres Orthoptères - Reptiles - Oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • La connaissance naturaliste des sites reste un socle essentiel à leur gestion. • De nouveaux enjeux de conservation pourraient être identifiés. • Les milieux naturels présents sont favorables à ces groupes faunistiques.
Connaissance des conséquences des changements climatiques sur les pelouses calcaires	Les changements climatiques sont à considérer aujourd'hui dans l'évolution naturelle des milieux au risque de mettre en place une gestion inadaptée.

Des enjeux de sensibilisation et d'appropriation locale	
Facteurs-clés d'appropriation locale du patrimoine naturel et de la gestion des sites	Menaces et atteintes
Lien et dialogue avec les élus locaux, propriétaires ou autres gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise acceptation des sites et du Conservatoire de Bourgogne • Mauvaise insertion dans le paysage social local
Communication pédagogique	
Gestion administrative des sites	

Au vu de ce constat, un ensemble de mesures a été proposé par le Conservatoire de Bourgogne pour les dix années à venir afin de répondre de façon pertinente, cohérente et adaptée, aux problématiques de chaque site de l'Entité cohérente de gestion.

Les principales mesures pour répondre aux enjeux des sites

Toutes les mesures préconisées ici pourront être mises en œuvre de 2024 à 2033 sous réserve de financements et en fonction des priorités établies dans le document de gestion. Elles seront reconsidérées lors du bilan à mi-parcours du document de gestion selon l'évolution du contexte (biologique, climatique, etc.) ou d'éventuels imprévus.

Les budgets prévisionnels indiqués, exprimés en TTC, sont estimés pour l'ensemble de la période 2024-2033 et comprennent les investissements et le temps humain.

Une gestion pastorale et mécanique pour restaurer et entretenir les pelouses calcaires

Afin de lutter écologiquement et durablement contre l'altération et la disparition par embroussaillage progressif des pelouses calcaires, tout en valorisant économiquement ces milieux naturels, le Conservatoire de Bourgogne travaillera à maintenir du **pâturage extensif** sur les parcelles, que ce soit **avec son troupeau en régie ou en partenariat avec des exploitants agricoles locaux**. Sur certains sites, des interventions de **débroussaillage** et d'**abattage d'arbres** (essentiellement des pins) seront nécessaires au préalable.



Les ânes du troupeau du Conservatoire de Bourgogne à Meloisey
C. Duthu - CEN Bourgogne

Sites concernés : l'ensemble des sites sauf ceux de Combe Renaud et Gremeau

Budget prévisionnel : 1 032 600 € pour l'entretien des pelouses calcaires par pâturage par le troupeau du Conservatoire de Bourgogne ou ceux de ses partenaires agricoles
95 300 € pour la restauration de pelouses calcaires par débroussaillage et abattage de pins

Un choix de non-intervention pour améliorer la naturalité des boisements feuillus

Au niveau des boisements, aucune intervention n'est programmée (hormis pour des raisons de sécurité) afin de **les laisser évoluer librement** et ainsi permettre aux espèces liées au vieillissement des forêts de s'exprimer pleinement. En effet, la biodiversité la plus remarquable des boisements se développe lorsque tous les âges d'arbres sont représentés, notamment les plus évolués (arbres sénescents, morts ou en décomposition).



Chandelle de hêtre
A. Poirel - CEN Bourgogne

Sites concernés : Combe Renaud et Gremeau

Budget prévisionnel : 1 500 € pour la mise en œuvre d'un protocole d'évaluation du potentiel d'accueil du peuplement forestier pour la biodiversité et de suivi du bois mort

Des inventaires et des suivis réguliers des espèces et des milieux naturels

Afin de gérer au mieux les milieux naturels, il est important de bien les connaître ainsi que la biodiversité présente sur le territoire. Des **inventaires** sont ainsi programmés pour **améliorer la connaissance du patrimoine naturel** au sein de l'Entité cohérente de gestion mais aussi **identifier de nouveaux enjeux** à prendre en compte dans la gestion. Sont notamment prévus la mise à jour des cartographies des milieux naturels, des suivis de la flore patrimoniale, des papillons de jour, des criquets et sauterelles, des reptiles, des oiseaux, mais aussi de l'état de conservation des pelouses calcaires et de l'évolution climatique au sein du territoire.



Capture au filet et identification des criquets et sauterelles
G. Doucet - CEN Bourgogne

Sites concernés : l'ensemble des sites

Budget prévisionnel : 119 400 €

Des actions de valorisation des sites et de sensibilisation à la préservation de leur patrimoine naturel



Panneau de présentation du patrimoine naturel du Mont Rome
O. Girard - CEN Bourgogne

La plupart des sites de l'Entité cohérente de gestion sont propices à leur **valorisation auprès du grand public** pour faire découvrir leurs richesses.

Des **animations scolaires et à destination du grand public** seront organisées sur les sites. Elles pourront être l'occasion de restaurer des éléments du petit patrimoine bâti comme les cadoles ou les murets.

Certains sites étant aménagés pour leur découverte, **l'entretien des sentiers et des supports pédagogiques** sera assuré voire la **création de nouveaux panneaux d'information** si besoin.

Sites concernés : l'ensemble des sites sauf celui de Gremeau
Budget prévisionnel : 208 500 €

Une concertation et une information régulières pour une meilleure appropriation locale des enjeux et des opérations



Valorisation dans le bulletin communal des actions menées sur la Chaume de La Rochepot par le Conservatoire de Bourgogne
Commune de La Rochepot

Pour mieux préserver les richesses des sites, il est primordial d'**informer** et d'**impliquer les acteurs locaux** dans les actions de gestion. Les réflexions conduites sont donc menées en **concertation avec les élus, propriétaires, usagers et autres partenaires dont les agriculteurs**.

Des informations sur la présence de sites préservés par le Conservatoire de Bourgogne, sur leur intérêt écologique et leur gestion pourront être diffusées aux habitants du territoire par le biais d'**articles dans les bulletins communaux** notamment.

Sites concernés : l'ensemble des sites
Budget prévisionnel : 74 400 €

L'optimisation de la gestion des sites

L'état d'avancement mais aussi l'impact et l'efficacité des mesures mises en œuvre seront régulièrement évalués notamment par des suivis scientifiques après travaux et pâturage. Le Conservatoire de Bourgogne devra également être réactif pour **réviser si besoin les mesures prévues** dans le document de gestion en cas de modifications importantes du contexte. Une **veille foncière** sera de plus menée afin de consolider la maîtrise d'usage et foncière sur certains sites et pour essayer d'en intégrer de nouveaux au sein de l'Entité cohérente de gestion. Une attention particulière sera aussi portée à la **pérennisation des partenariats** entre l'association et les communes.

Sites concernés : l'ensemble des sites
Budget prévisionnel : 110 400 €

Un lien fort avec les sites Natura 2000

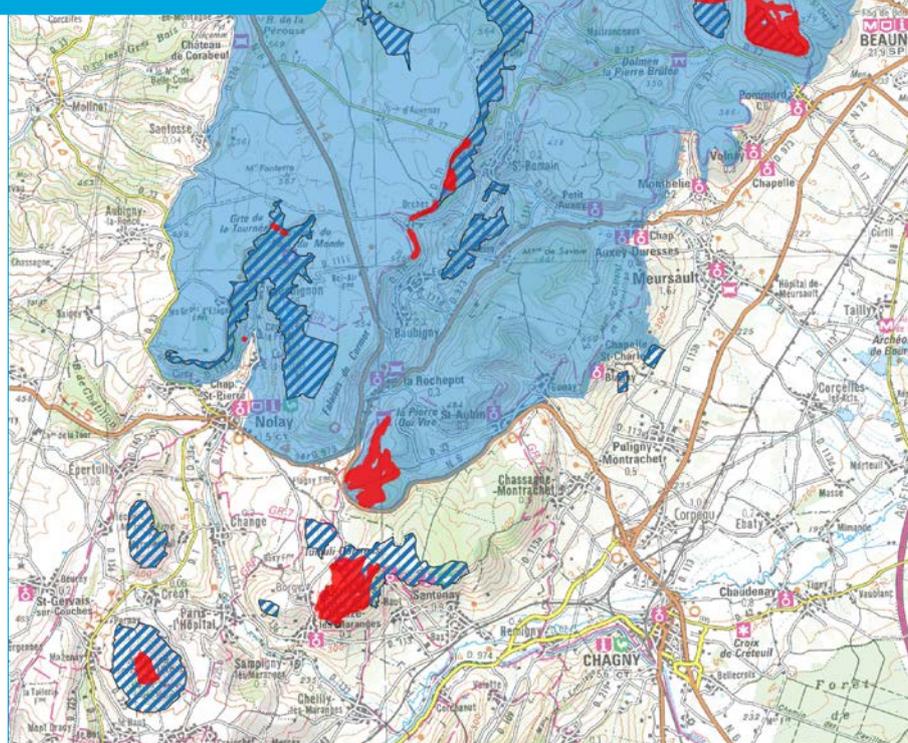


Les neuf sites de l'Entité cohérente de gestion «Pelouses de la Côte de Beaune» font partie intégrante des sites Natura 2000 n°FR2600973 «Les habitats naturels de l'Arrière-Côte de Beaune» et n°FR2612001 «Arrière-Côte de Dijon et de Beaune». Ainsi, dans une logique de cohérence, le travail et les objectifs du Conservatoire de Bourgogne concordent avec ceux définis dans les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des actions est concertée.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en prenant en compte les activités humaines.

Localisation des sites Natura 2000 et des sites de l'ECG



 Site Natura 2000 n° FR2600973 «Les habitats naturels de l'Arrière-Côte de Beaune»

 Site Natura 2000 n° FR2612001 «Arrière-Côte de Dijon et de Beaune»

 Sites de l'Entité cohérente de gestion

0 1 2 km



La mise en place d'un comité de gestion : pour quoi faire ?

Le Comité de gestion est une instance où le Conservatoire de Bourgogne vient annuellement rendre compte de son action et proposer un plan d'action pour l'année future en s'efforçant de recueillir les avis des acteurs locaux pour tenter de trouver un consensus quand cela est possible. Dans la logique de mutualisation, il se base sur le Comité de pilotage des sites Natura 2000 qui rassemble tous les acteurs et partenaires des sites de l'Entité cohérente de gestion.

Pour en savoir plus...

Sur les sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Vous pouvez contacter le Chargé de missions territorial 21 :
Antoni ARDOUIN
Tel : 03 80 79 25 99
antoni.ardouin@cen-bourgogne.fr

Sur les sites Natura 2000 «Les habitats naturels de l'Arrière-Côte de Beaune» et «Arrière-Côte de Dijon et de Beaune»

Vous pouvez contacter la structure animatrice des sites :
Communauté d'agglomération
Beaune Côte et Sud
dgs@beaunecoteetsud.com

Beaune Côte et Sud

communauté d'agglomération

www.beaunecoteetsud.com



www.cen-bourgogne.fr



Document réalisé par le Conservatoire de Bourgogne avec le soutien financier de



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

En couverture :

Vue depuis le Mont Rome, Anthyllide des montagnes - O. Girard - CEN Bourgogne / Pie-grièche écorcheur - F. Croset / Agreste (papillon) - G. Doucet - CEN Bourgogne
Imprimé par Typocentre sur papier recyclé à 75 exemplaires - Juin 2025